



- limite de zone
- UA**
nom de zone
- emplacement réservé
- élément naturel remarquable
- espace boisé classé
- zones humides identifiées
- bande 100m littoral
- secteur de richesse du sous-sol délimité au titre de l'article R.123-11c du Code de l'Urbanisme.

Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
E81	435km ²	Eménagement de la rue à l'km	Commune
E82	474m ²	Accès à la zone ZAII	Commune
E83	1195m ²	Accès au complexe du Crotoy	Commune
E84	364m ²	Accès au complexe du Crotoy	Commune
E85	2501m ²	Création d'un parking	Commune
E86	5760m ²	Élargissement d'une voie, création d'un parking et agencement voies	Commune
E87	521m ²	Extension des services techniques	Commune
E88	5158m ²	Élargissement de voirie	Commune
E89	4480m ²	Création d'un parking	Commune
E90	10320m ²	Station d'épuration	Commune
E91	3723m ²	Eménagement d'une voie	Commune
E92	2021m ²	Agrandissement du complexe de Sport-Tennis	Commune
E93	19779m ²	Création d'un rond-point	Commune
E94	8116m ²	Élargissement d'une voie	Commune
E95	4170m ²	Création de pistes cyclables	Syndicat Mixte Basse de Somme Grand Littoral Picard

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1 5.3 ZONAGE

2

CONSEIL : 1/3000ème

Vu pour être annexé à notre délibération du 08 décembre 2015 approuvant le P.L.U.

La Mairie Jeanine BOURGAU

Commune du CROTOY



Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
E81	435km ²	Eménagement de la rue à l'km	Commune
E82	474m ²	Accès à la zone ZAII	Commune
E83	1195m ²	Accès au complexe du Crotoy	Commune
E84	364m ²	Accès au complexe du Crotoy	Commune
E85	2501m ²	Création d'un parking	Commune
E86	5760m ²	Élargissement d'une voie, création d'un parking et agencement voies	Commune
E87	521m ²	Extension des services techniques	Commune
E88	5158m ²	Élargissement de voirie	Commune
E89	4480m ²	Création d'un parking	Commune
E90	10320m ²	Station d'épuration	Commune
E91	3723m ²	Eménagement d'une voie	Commune
E92	2021m ²	Agrandissement du complexe de Sport-Tennis	Commune
E93	19779m ²	Création d'un rond-point	Commune
E94	8116m ²	Élargissement d'une voie	Commune
E95	4170m ²	Création de pistes cyclables	Syndicat Mixte Basse de Somme Grand Littoral Picard

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1 5.3 ZONAGE

2

CONSEIL : 1/3000ème

Vu pour être annexé à notre délibération du 08 décembre 2015 approuvant le P.L.U.

La Mairie Jeanine BOURGAU

Commune du CROTOY

